

CDC Cingal Suisse Normande

Note synthétique sur la granulation

* Le contexte :

Depuis 2014 la CDC du Cingal est engagée dans la transition énergétique et en 2017 suite à la fusion c'est tout le territoire Cingal Suisse Normande, grâce à l'AMI 100% EnR, qui est concerné par la démarche.

L'objectif du 100% EnR repose sur deux piliers :

- la sobriété et l'efficacité énergétique (-50%)
- La production d'énergie renouvelables (50% restants)

Le territoire comprend 8600ha de massifs boisés et 1300km de haies. Cette richesse « bois » est sous exploitée **localement** et il y a lieu de réfléchir à développer sa transformation.

D'après une étude menée par Biomasse Normandie l'accroissement biologique moyen annuel est d'environ :

○ 7,89t/ha pour un massif boisé soit pour 8600ha sur CSN	=>	67854t/an
○ 13,03t/km pour une haie soit pour 1300km sur CSN	=>	16939t/an
	Total	85000t/an

Ce développement de la filière bois doit se faire autour de deux axes complémentaires :

- Le bois d'œuvre (plus, pas de scierie sur le territoire)
- Le bois énergie

Le développement du bois plaquettes est très pertinent pour des chaufferies de taille suffisante mais est moins pertinent pour des bâtiments bien isolés ou (et) de taille trop petite

Le bois plaquette n'est pas adapté au marché du particulier, dont les besoins vont aller grandissants en raison de la disparition programmée des combustibles fossiles (charbon, fuel, gaz).

Rappel : la CDC est engagée dans le programme ARTISAN qui vise à replanter des haies (volets : biodiversité, lutte contre l'érosion et bois énergie). La granulation entre en cohérence avec la démarche ARTISAN.

* Pourquoi un projet de granulation

- Développer un « circuit court de l'énergie renouvelable « bois »
- Proposer des granulés pour les chaufferies des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire et des territoires limitrophes.
- Proposer des granulés pour les particuliers.
- Utiliser la richesse locale et créer de l'emploi

* Les conditions stratégiques :

- Animer un « club » des propriétaires de parcelle boisées afin d'avoir des « contrats d'approvisionnement »
- Permettre au territoire de se positionner de manière dynamique sur la filière bois afin de maîtriser le coût de l'énergie.
- Rôle de facilitateur de la collectivité. Rechercher des partenariats pour investir dans l'unité de production et savoir bien les choisir (intérêts communs ou complémentaires). La banque des territoires nous a indiqué sont réel intérêt pour ce projet. Une structure réunissant les acteurs potentiels devra être constituée.

***Dimensionnement possible :**

L'étude financière donnera le dimensionnement souhaitable, 6000t/an de granulés soit environ 10000t/an de bois pourrait être un objectif.

Une exploitation raisonnée et durable suppose deux conditions

- Les beaux sujets doivent être orientés vers le bois d'œuvre
- La quantité de bois prélevée doit être inférieure à l'accroissement biologique (de l'ordre de 100000t/an pour notre CDC et territoire proches : massifs boisés + haies).

Remarque : si les collectivités s'équipent de **chaudières polycombustibles** (foyer adapté, décendrage et nettoyage automatiques, conduit céramique) il est possible de faire des granulés en ajoutant à la fraction ligneuse des déchets de bois ou des produits herbacés (miscanthus, anas de lin, tonte de bernes etc...).

Précisions :

- Penser à l'adhésion URCOFOR 500€
- Le reste à charge maximum pour la Communauté de communes sera de 14 000 €